

Décision

Générale

colonial

Décision n° 333 mouvements

n° 333

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

13 octobre 1913

Numéro JO

n° 204 du 31/10/1913

Date du numéro

31 octobre 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 1er du dit, une allocation mensuelle de 25 fr. est accordée en 1913 au sergent chargé du cours de français à la Brigade.